Aide à la prise en charge des frais de certification

Fiche récapitulative – Aides à la bio

Version du 20 février 2014

Présentation de l'aide :

A la demande des Groupements d'Agriculteurs Biologique du réseau Corabio, la Région Rhône-Alpes a mis en place depuis 2007 une aide à la prise en charge des frais de certification des fermes bio. L'aide est accessible aux producteurs bio ou en conversion, elle prend en charge 50 % des frais de certification, hors taxes, dans la limite de 450 € par an. [1]

Objectifs visés :

- Réduire les coûts liés au contrôle pour la certification bio des producteurs,
- Inciter les agriculteurs conventionnels à convertir toute ou partie de leur exploitation.

Éligibilité des demandeurs :

L'aide est accessible aux **producteurs bio ou en conversion,** il vous faut donc justifier :

- De votre statut de producteur, en nous communiquant votre n° SIRET (délivré par le Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre d'Agriculture).
- De votre engagement en bio, en nous communiquant la facture de votre organisme certificateur.

Modalités de la demande d'aide :

- La Région Rhône-Alpes finance cette aide et l'association Corabio en assure l'instruction.
- La demande de subvention doit être faite auprès de Corabio **dès réception de la facture acquittée de votre organisme certificateur et, au plus tard, AVANT LE 15 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE EN COURS.**
- Pour ce faire, vous avez 4 opérations à effectuer :
  1. Compléter le **formulaire de demande de subvention**, en annexe de cette fiche ou sur demande à Corabio.
  2. Joindre votre **Relevé d'Identité Bancaire**, (à joindre chaque année, même si vous l'avez envoyé l'année précédente).
  3. Joindre la **facture acquittée de votre organisme certificateur** :
     a. Soit la copie de la facture portant la mention « acquittée » apposée par votre organisme certificateur,
     b. Soit la copie de la facture accompagnée du ou des relevés de compte attestant du paiement complet de la facture.
  4. Cette subvention est conditionnée par **votre participation à l'Observatoire de l'Agriculture Bio en Rhône-Alpes :**
     a. Soit en vous connectant sur http://observatoire.corabio.org/ grâce à vos codes d'accès personnels qui vous ont été transmis par Corabio par e-mail (david.vernet@corabio.org),
     b. Soit en répondant à l'enquête par téléphone en appelant le 04 75 61 19 39.

     C'est la base de données des associations du réseau Corabio pour suivre les évolutions de la bio en Rhône-Alpes afin de mieux accompagner les producteurs et la structuration des filières bio. Vos précieuses réponses sont synthétisées notamment dans **le mémento de l'agriculture bio en Rhône-Alpes, publié par Corabio et BioConvergence.**

Attention, depuis le 1er janvier 2013, **l'aide complémentaire de 50%** qui était accessible aux fermes en conversion et financée par l'Europe dans le cadre de la mesure 132 du FEADER, **n'est plus activée pour notre Région**.

Pour toute information complémentaire sur votre situation, n'hésitez pas à contacter David Vernet à Corabio : david.vernet@corabio.org et 04 75 61 19 39.

[1] Conditions d'éligibilité au 20/02/14, sous réserve de modifications règlementaires.

Corabio
La Coordination BIO de Rhône-Alpes

RhôneAlpes Région

AIDE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE CERTIFICATION AB

DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2014

Je soussigné(e) * _____

Raison sociale _____

N° SIRET _____ (14 chiffres)

Adresse _____

_____

CP _____ Commune _____

Téléphone : Mobile :

Courriel :

sollicite la Région Rhône-Alpes pour la prise en charge de 50% du montant **hors taxes** de mes frais de certification pour l'année **2014**, dans la limite de 450 euros, soit ……. €.

Prière de lire attentivement :

Seuls les dossiers complets à réception seront instruits.
Avec ce formulaire dûment complété et signé, je vérifie que mon dossier contient bien les éléments suivants et je coche :

1.	Un Relevé d'Identité Bancaire (à joindre chaque année, même si vous l'avez envoyé l'année précédente).	☐
2.	Une photocopie de la facture acquittée de mon organisme certificateur : a. Soit la copie de la facture portant la mention « acquittée » apposée **par** l'organisme certificateur, b. Soit la copie de la facture accompagnée du ou des relevés de compte attestant du paiement.	☐
3.	J'atteste également avoir complété les données me concernant dans l'Observatoire de l'Agriculture Biologique de Rhône-Alpes sur www.observatoire.corabio.org (codes d'accès reçu par courrier ou à demander à Corabio)	☐

Établi à ……. le ……./……./…….

Signature

* *Écrire en lettres capitales.*

A retourner à Corabio AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2014

Corabio – Ineed Rovaltain TGV– BP 11150 Alixan – 26958 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 61 19 35 – Fax : 04 75 79 17 68 – Mél: contact@corabio.org